



## Assemblée générale

Distr. générale  
15 octobre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### **Soixante-deuxième session**

Points 11, 17, 18, 29, 43, 44, 45, 48, 52, 53, 54, 56,  
57, 58, 59, 64, 71, 116, 117, 126, 128 et 129

**Élimination des mesures économiques coercitives  
unilatérales extraterritoriales utilisées pour exercer  
une pression politique et économique**

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Assistance à la lutte antimines**

**Rapport du Conseil économique et social**

**Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement  
sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida**

**Le sport au service de la paix et du développement**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus  
des grandes conférences et réunions au sommet organisées  
par les Nations Unies dans les domaines économique et social  
et dans les domaines connexes**

**Questions de politique macroéconomique**

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence  
internationale sur le financement du développement**

**Développement durable**

**Mondialisation et interdépendance**

**Groupe de pays en situation particulière**

**Élimination de la pauvreté et autres questions liées  
au développement**

**Activités opérationnelles de développement**

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :  
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**



**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes  
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Réforme des Nations Unies : mesures et propositions**

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif  
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

**Planification des programmes**

**Lettre datée du 8 octobre 2007, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration ministérielle adoptée à la trente et unième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et la Chine, qui s'est tenue le 27 septembre 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 11, 17, 18, 29, 43, 44, 45, 48, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 64, 71, 116, 117, 126, 128 et 129 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Groupe des 77  
(*Signé*) Munir Akram

**Annexe de la lettre datée du 8 octobre 2007 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle**

1. Guidés par les principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et par les dispositions de la Déclaration et du Plan d'action de La Havane et de la Déclaration et du Plan d'action de Doha, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et la Chine, durant leur trente et unième réunion annuelle tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 27 septembre 2007, ont passé en revue l'évolution de la situation économique internationale et les activités en faveur du développement entreprises par les Nations Unies. Ils ont adopté la déclaration suivante :

2. Les ministres se sont déclarés à nouveau pleinement convaincus qu'il était impératif de continuer à agir dans la solidarité et l'unité en faveur d'un monde pacifique et prospère qui réponde à leurs aspirations. Ils ont réaffirmé leur attachement sans réserve aux principes et aux objectifs du Groupe des 77 et la Chine et leur volonté de protéger et de promouvoir leurs intérêts collectifs grâce à une coopération internationale véritable pour le développement.

3. Les ministres ont examiné les divers problèmes auxquels faisaient face les pays en développement et ont noté avec une profonde préoccupation que le climat économique international continuait d'être défavorable à ces pays. Ils se sont déclarés préoccupés par le ralentissement prévu de l'économie mondiale en 2007 et par la vulnérabilité des pays en développement à ce genre d'aléa et à la volatilité du marché international des capitaux et des produits de base. Ils ont également constaté que l'amplification des déséquilibres et des inégalités macroéconomiques dans la gouvernance économique mondiale avait enfermé de nombreux peuples et pays du monde dans le cercle vicieux de la pauvreté.

4. Les ministres ont réaffirmé que le développement économique et social était au cœur des objectifs et des activités opérationnelles des Nations Unies. La réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, devrait continuer à constituer le cadre primordial des activités de développement du système des Nations Unies. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de s'acquitter pleinement de tous les engagements pris dans l'ensemble des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Ils ont souligné en outre la nécessité de renforcer le partenariat mondial pour le développement, étant entendu que les pays eux-mêmes devaient piloter et prendre en charge les stratégies de développement.

5. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que le défaut d'application effective des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, demeurait le talon d'Achille de l'action en faveur du développement, et ils ont souligné que la plus haute priorité devait aller à la réalisation complète et efficace des objectifs et engagements convenus. Sur la base de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies devrait parvenir à édifier un consensus

intergouvernemental pour ce qui est de créer des mécanismes efficaces d'examen et de suivi de la réalisation des objectifs susmentionnés.

6. Les ministres se sont félicités que l'Assemblée générale ait mis en œuvre la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social et ont exprimé leur satisfaction devant l'issue de l'examen ministériel annuel et le lancement du Forum de la coopération pour le développement durant la session de fond du Conseil tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 28 juillet 2007. Ils ont pris note des déclarations faites par six pays en développement lors du premier examen ministériel annuel et ont invité les pays développés à exposer, durant l'examen de 2008, leurs stratégies concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif n° 8.

7. Les ministres ont réaffirmé qu'il était important d'accroître le financement du développement et qu'il fallait atteindre l'objectif depuis longtemps fixé à 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement à l'intention des pays en développement.

8. Les ministres ont demandé aux pays développés de faire en sorte que les organes intergouvernementaux compétents des Nations Unies soient informés des efforts entrepris par ces pays pour accroître le volume de l'aide publique au développement.

9. Les ministres se sont de nouveau engagés à continuer d'examiner des mécanismes novateurs de financement du développement et ont constaté que des progrès avaient été accomplis dans ce domaine et qu'il serait utile de trouver des sources nouvelles de financement d'origine publique, privée, intérieure et extérieure afin d'accroître et de compléter les sources traditionnelles; ils ont invité les pays à envisager d'apporter des contributions à cet effet.

10. Les ministres ont réaffirmé que la communauté internationale devait adopter d'urgence, au sujet des problèmes d'endettement des pays en développement, une solution efficace, équitable, durable et ciblée, en particulier grâce à l'annulation intégrale de la dette et à l'accroissement des apports de capitaux à des conditions de faveur.

11. Les ministres ont réaffirmé la haute priorité que les pays en développement accordaient au processus de financement du développement en tant que moyen d'appuyer leurs conceptions et vues communes au sujet des contraintes financières et commerciales auxquelles la plupart d'entre eux devaient faire face au niveau mondial. Ils se sont félicités qu'une réunion de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement doive se tenir à Doha durant la seconde moitié de 2008 afin d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Ils ont répété qu'ils attendaient de cette réunion qu'elle évalue les progrès accomplis, réaffirme les objectifs et les engagements adoptés, échange des informations sur les meilleures pratiques et les leçons de l'expérience, et définisse les obstacles et contraintes rencontrés, les initiatives prises pour les surmonter et les principales mesures permettant de poursuivre leur mise en œuvre, ainsi que les nouveaux problèmes qui surgissaient. Ils ont instamment demandé à la réunion de donner suite aux textes issus de la première Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), et d'adopter les mesures nécessaires pour renforcer le mécanisme d'examen et de suivi afin d'honorer les engagements pris.

12. Les ministres ont souligné l'engagement pris dans le Consensus de Monterrey de donner davantage la voix au chapitre aux pays en développement et de leur assurer une participation accrue à la prise des décisions et à l'établissement de normes économiques internationales; ils ont souligné qu'il importait à cette fin de poursuivre les efforts de réforme de l'architecture financière internationale de manière à renforcer la participation effective de ces pays au processus décisionnel international. Ils ont noté qu'il continuait d'être essentiel d'accroître le rôle des pays en développement dans les institutions de Bretton Woods et ont demandé que de nouveaux progrès tangibles soient accomplis dans cette voie.

13. Les ministres ont demandé que soient réformées l'architecture financière et la gouvernance économique au niveau international afin que les politiques et processus mondiaux concernant les finances, le commerce, les investissements et la technologie soient orientés vers le développement et correspondent pleinement aux besoins et aux préoccupations des pays en développement.

14. Les ministres ont réitéré que les pays en développement devaient disposer de la marge de manœuvre voulue pour formuler leurs stratégies de développement conformément aux politiques nationales en la matière, de manière à tenir compte des priorités nationales et des circonstances particulières à chaque pays.

15. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations commerciales de Doha, qui mettait en danger la réalisation des promesses faites aux pays en développement dans le domaine du développement. Ils ont demandé aux pays développés de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pour sortir de cette impasse. Ils ont réaffirmé les engagements contractés dans la Déclaration ministérielle de Doha, la décision que le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce avait prise le 1<sup>er</sup> août 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, afin d'intégrer réellement les pays en développement dans le système commercial multilatéral, et ont demandé que le Cycle de Doha reprenne sans tarder et s'achève en temps voulu, en tenant pleinement compte du volet consacré au développement dans le Programme de travail de Doha.

16. Les ministres ont souligné qu'il importait de faciliter l'accès à l'Organisation mondiale du commerce de tous les pays en développement candidats, en particulier les moins avancés, sans obstacles politiques, d'une manière rapide et transparente et dans le respect rigoureux des principes du traitement spécial et différencié accordé à ces pays.

17. Les ministres ont souligné la nécessité de renforcer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui était le centre de coordination du système des Nations Unies pour le traitement intégré des questions de commerce et de développement, afin que cet acteur essentiel du système économique international puisse s'attacher pleinement à analyser les politiques et à fournir des conseils aux décideurs, jouer son rôle indispensable en vue de parvenir à un consensus sur les questions de développement et poursuivre ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Les ministres attendaient avec intérêt la douzième session de la Conférence qui allait se tenir à Accra du 20 au 25 avril 2008.

18. Les ministres ont souligné qu'il était essentiel d'adopter des mesures appropriées pour surmonter l'écart technologique entre pays en développement et

pays développés et de s'attacher à adopter des dispositifs facilitant le processus de transfert de technologie. À cet égard, ils ont noté avec préoccupation les restrictions imposées à l'accès à la technologie, en particulier aux techniques de pointe et à certains aspects de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon, qui nuisaient aux besoins des pays en développement, en particulier dans des secteurs tels que la santé et l'éducation.

19. Les ministres ont catégoriquement rejeté les lois et règlements à caractère extraterritorial et toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales imposées à l'encontre des pays en développement, et ont réaffirmé la nécessité de les lever immédiatement. Ils ont souligné que ces mesures, outre qu'elles portaient atteinte aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et du droit international, constituaient une grave menace pour la liberté du commerce et de l'investissement. Ils ont par conséquent demandé à la communauté internationale de ne pas les reconnaître ni de les appliquer.

20. Les ministres ont pris acte des besoins spéciaux de l'Afrique, qui est le seul continent à ne pas être en voie de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et ont demandé que soient honorés intégralement et dans les délais prescrits tous les engagements pris de manière à permettre aux pays africains d'être pleinement intégrés dans l'économie mondiale.

21. Les ministres ont réaffirmé les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et ont souligné la nécessité de faire front aux problèmes épineux qu'ils rencontrent. À cet égard, ils ont demandé instamment à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies de se pencher sur ces besoins et ces vulnérabilités et de prendre d'urgence des mesures concrètes pour honorer leurs engagements grâce à la réalisation intégrale et effective du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Programme d'action d'Almaty, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

22. Les ministres ont également réaffirmé que les pays sortant d'un conflit avaient des besoins spéciaux et rencontraient des difficultés particulières. À cet égard, ils ont instamment demandé à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies de se pencher sur cette question et de prendre d'urgence des mesures concrètes dans le domaine de l'aide financière, de l'appui technique et du développement des infrastructures, afin de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire.

23. Les ministres ont également demandé que les efforts des pays en développement à faible revenu continuent de recevoir un appui afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et de développement de ces pays, notamment grâce à la fourniture d'une assistance technique, financière et autre, et à la promotion et au renforcement des partenariats et arrangements de coopération à tous les niveaux.

24. Les ministres ont demandé que les efforts des pays en développement à revenu intermédiaire continuent de recevoir un appui, notamment grâce à la fourniture

d'une assistance technique ciblée et concrète et à la promotion de nouveaux partenariats et arrangements de coopération, y compris au niveau bilatéral, ainsi que grâce à une action menée par les instances compétentes bilatérales, régionales et internationales en faveur des stratégies nationales de développement.

25. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la fréquence et l'ampleur accrues des catastrophes naturelles au cours des dernières années, qui ont abouti à d'énormes pertes en vies humaines et à des conséquences négatives à long terme sur le plan social, économique et environnemental, en particulier pour les pays en développement. Ils ont demandé à la communauté internationale, notamment aux pays développés et aux organisations internationales compétentes, d'accroître leur aide aux États touchés, notamment en appuyant les efforts visant à renforcer les capacités nationales et régionales de réalisation des plans et stratégies concernant la préparation aux situations d'urgence, l'intervention rapide, le relèvement et le développement. Ils ont également souligné à nouveau que l'assistance humanitaire devrait être accordée à la demande des États touchés et ont réaffirmé à cet égard les principes directeurs de la fourniture de l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle, annexés à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

26. Les ministres ont reconnu que les changements climatiques créaient de graves risques et problèmes pour les pays en développement en particulier et ont demandé instamment la mise en œuvre de mesures et d'interventions mondiales d'urgence. À cet égard, ils ont réaffirmé les Principes de Rio, en particulier le Principe n° 7 sur les responsabilités communes mais différenciées. Les trois composantes du développement durable – le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement – devraient être prises en compte de manière intégrée, coordonnée, interdépendante et synergique. Les ministres ont également reconnu qu'il était nécessaire d'identifier de nouvelles ressources complémentaires et prévisibles, ainsi que d'autres moyens novateurs de financement du développement, en tant qu'assistance spéciale aux pays en développement touchés par les effets négatifs des changements climatiques.

27. Les ministres attendaient avec intérêt la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui devaient avoir lieu à Bali (Indonésie) en décembre 2007.

28. Les ministres ont salué l'initiative prise par le Président de la soixante et unième session de l'Assemblée générale afin d'organiser un débat thématique sur les changements climatiques du 31 juillet au 2 août 2007, ainsi que l'initiative du Secrétaire général de convoquer le 24 septembre 2007 une réunion de haut niveau sur ce sujet.

29. Les ministres ont par ailleurs reconnu les difficultés particulières soulevées par la désertification et la dégradation des sols et se sont déclarés résolus à appuyer et renforcer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, afin de s'attaquer aux causes de la désertification et de la dégradation des sols, ainsi qu'à la pauvreté résultant de ces phénomènes. Les ministres ont demandé à la communauté internationale d'accroître son assistance à ces pays en fournissant des ressources financières complémentaires et prévisibles ainsi qu'un appui technique pour lutter contre ces deux fléaux.

30. Les ministres ont rappelé les débats qui avaient eu lieu durant le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu au Siège de l'ONU en décembre 2006, et ont pris note du premier Forum mondial sur les migrations et le développement, réuni à Bruxelles en juillet 2007. Ils se sont félicités de l'initiative du Gouvernement philippin d'accueillir le deuxième Forum mondial sur les migrations et le développement, qui se tiendrait à Manille en octobre 2008, ont vivement demandé à tous les pays de mieux protéger les droits de l'homme de tous les migrants et se sont déclarés à nouveau résolus à continuer d'examiner les effets néfastes ainsi que les incidences bénéfiques des migrations pour les pays d'origine, de transit et de destination.

31. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par les effets dévastateurs que continue de causer la pandémie de VIH/sida, en particulier dans les pays en développement, et ont demandé que soient pleinement mises en œuvre la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida « À crise mondiale, action mondiale », adoptée à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001, et la Déclaration politique sur le VIH/sida issue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en 2006.

32. Les ministres ont souligné l'importance critique des efforts nationaux et internationaux visant à assurer l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins, ont souligné la nécessité de trouver des fonds au niveau international pour aider les pays en développement à surmonter leur manque de ressources, et ont réaffirmé le droit des pays de tirer parti des facilités prévues dans l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, afin de promouvoir l'accès de tous aux médicaments, y compris la fabrication d'antirétroviraux génériques et d'autres médicaments essentiels pour les infections liées au sida.

33. Les ministres ont réaffirmé qu'ils appuyaient vivement les activités de l'Organisation des Nations Unies ainsi que tous les efforts collectifs visant à renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter pleinement de ses mandats et d'assurer l'exécution efficace de tous ses programmes, en particulier dans le domaine du développement social et économique. Les ministres se sont déclarés fermement convaincus que la légitimité et la viabilité de toutes les mesures de réforme dépendaient en fin de compte de l'approbation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont souligné que ces mesures devraient répondre au caractère unique de l'Organisation sur le plan intergouvernemental, multilatéral et international.

34. Les ministres ont réaffirmé l'importance de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement sur lequel l'Assemblée générale s'appuie pour énoncer les grandes orientations à l'échelle du système en matière de coopération pour le développement et les modalités d'action au niveau national du système des Nations Unies. Ils ont également réaffirmé que cet examen triennal devrait déterminer le déroulement des activités opérationnelles des Nations Unies et ne devrait pas être remplacé ou vidé de sa substance par d'autres processus.

35. Les ministres ont catégoriquement rejeté les tentatives de politisation des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies et ont souligné l'importance des principes de neutralité et d'impartialité dans l'aide au développement.



36. Les ministres se sont déclarés prêts à poursuivre activement l'examen intégré au niveau intergouvernemental du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général sur ses recommandations.

37. Les ministres ont affirmé que l'égalité souveraine des États Membres, qui était consacrée dans la Charte, devait être respectée, notamment dans l'ensemble des processus de réforme, indépendamment des contributions que chacun des États Membres apportait au budget de l'Organisation. Conformément à la Charte, les États Membres étaient les seuls responsables des dispositions en matière de gouvernance et des processus décisionnels de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires. Les ministres ont appuyé le rôle des États Membres, par l'intermédiaire des grandes commissions pertinentes de l'Assemblée générale, en ce qui concerne l'examen des questions administratives et budgétaires.

38. Les ministres ont vivement appuyé le droit de regard de l'Assemblée générale et de ses organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents en ce qui concerne la planification, la programmation, la budgétisation, le contrôle et l'évaluation.

39. Les ministres ont réaffirmé que la stabilité financière de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être compromise par des mesures arbitraires. Ils ont souligné que tout effort visant à utiliser des contributions financières pour pousser à l'adoption de certaines propositions était contre-indiqué et violait les obligations des États Membres de fournir des ressources à l'Organisation, comme il était énoncé dans la Charte, et conformément au principe de la capacité de paiement.

40. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que le Compte de l'ONU pour le développement ne représentait que 0,37 % du projet de budget ordinaire pour l'exercice 2008-2009 et ils ont par conséquent décidé de l'accroître sensiblement à partir de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

41. Les ministres ont souligné qu'il importait de faire en sorte que le Secrétariat applique les normes les plus élevées en matière de responsabilisation, de transparence, d'intégrité et de déontologie. Ils ont instamment demandé au Secrétaire général de définir, à titre de priorité, le principe de responsabilisation au sein de l'Organisation, d'établir des mécanismes clairement définis de responsabilité à l'égard de l'Assemblée générale et de proposer des paramètres et des instruments permettant d'appliquer avec rigueur ce principe.

42. Les ministres ont souligné la nécessité d'assurer la transparence et l'application de mécanismes clairement définis pour le processus de recrutement et d'accroître la représentation des pays en développement au Secrétariat, en particulier au niveau des postes élevés, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable.

43. Les ministres ont reconnu l'importance accrue de la coopération Sud-Sud dans le climat économique international actuel et ont réitéré leur appui dans ce domaine, en tant que stratégie pour appuyer les efforts des pays en développement et que moyen de renforcer la participation de ces pays à l'économie mondiale émergente. Ils ont réaffirmé leurs engagements en faveur de la réalisation intégrale du Programme d'action de La Havane, du Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et du Plan d'action de Doha, qui constituaient ensemble

un cadre global pour l'intensification de la coopération entre pays en développement.

44. Les ministres ont réaffirmé qu'il importait de renforcer la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies, y compris les fonds, les programmes et les institutions spécialisées s'occupant de ce domaine, et ils ont appuyé le renforcement du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud et demandé au Programme des Nations Unies pour le développement de fournir à ce groupe le soutien voulu pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche.

45. Les ministres ont souligné que la coopération Sud-Sud ne remplaçait pas la coopération Nord-Sud et ont réitéré qu'elle était essentielle pour compléter cette dernière afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire. Ils ont constaté qu'il s'agissait aussi d'un outil efficace pour maintenir et renforcer la solidarité et l'unité afin de renforcer le bien-être des pays en développement.

46. Les ministres se sont félicités que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui avait tenu sa quinzième session à New York du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2007, ait recommandé de convoquer une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en commémoration du trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, et ont salué à cet égard l'offre généreuse faite par le Gouvernement argentin d'accueillir la conférence.

47. Les ministres attendaient avec intérêt la concrétisation rapide du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire et ont demandé un surcroît d'efforts à cet égard.

48. Les ministres ont noté les efforts entrepris pour élaborer la plate-forme du Sud pour le développement en application du mandat issu du deuxième Sommet du Sud et se sont félicités que la deuxième réunion d'experts sur cette plate-forme soit prévue à New York les 18 et 19 octobre 2007.

49. Les ministres se sont félicités des préparatifs en cours du Forum ministériel sur l'eau qui devait avoir lieu à Mascot (Sultanat d'Oman) du 22 au 24 mars 2008.

50. Les ministres ont salué l'offre généreuse faite par le Gouvernement de la République dominicaine d'accueillir en 2008 un forum ministériel sur les sports, la culture et le développement.

51. Les ministres ont approuvé le rapport (G-77/AM(XIX)/2007/2) sur les travaux de la vingt-deuxième réunion du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement, ainsi que les recommandations qui y figurent. Ils ont félicité le Président du Fonds de son engagement suivi et ont exprimé leur satisfaction devant les résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale; ils ont invité les États Membres à participer à la conférence d'annonce de contributions des Nations Unies qui devait se tenir à New York le 12 novembre 2007.

52. Les ministres ont approuvé l'état financier du Compte du Groupe des 77 concernant la coopération économique entre pays en développement (G-77/AM(XIX)/2007/4) qui a été présenté par le Président du Groupe, et ont instamment demandé aux États Membres qui ne l'avaient pas encore fait de consentir des efforts spéciaux pour régler leurs arriérés.

53. Les ministres ont demandé à nouveau qu'Israël, puissance occupante, se retire immédiatement du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du Golan syrien occupé sur la ligne du 4 juin 1967 et des autres territoires arabes occupés. Ils ont réaffirmé leur appui au processus de paix au Moyen-Orient entamé à Madrid en 1991 en vue d'aboutir à une paix globale, juste et durable dans la région, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de la terre contre la paix. Dans ce contexte, ils ont aussi réaffirmé leur soutien à l'Initiative de paix arabe, renouvelée au Sommet arabe de Riyad en mars 2007, et à tous les efforts positifs entrepris à cet égard.

54. Les ministres ont condamné la campagne militaire que les Israéliens continuaient de mener contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui avait abouti à des pertes en vies humaines et à de vastes destructions d'infrastructures, de terres agricoles et de biens palestiniens. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration continue de la situation économique et sociale du peuple palestinien au cours de l'année écoulée, en particulier dans la bande de Gaza, à la suite des pratiques illégales israéliennes, y compris la construction illégale de colonies, du mur et de routes de contournement. Ils ont demandé à Israël, puissance occupante, de mettre immédiatement fin à toutes les mesures illégales qui portent atteinte à l'économie palestinienne, y compris en particulier les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens au travers, à destination et en provenance du territoire occupé, de remettre à l'Autorité palestinienne tout le reliquat des recettes fiscales qui lui étaient dues et d'indemniser les Palestiniens de tous les dégâts causés à leurs biens, institutions et infrastructures. Ils ont demandé à nouveau à la communauté internationale de fournir au peuple palestinien l'assistance dont il a grand besoin durant cette période critique.

55. Les ministres ont exprimé leur appui à l'aide fournie aux activités de déminage et d'élimination des bombes à sous-munitions dans le sud du Liban et ont demandé à Israël de fournir aux Nations Unies toutes les cartes et les informations sur l'emplacement des mines terrestres qu'il avait posées dans le sud du Liban durant son occupation et son agression de 2006 contre le Liban, et de transmettre des informations sur les lieux d'impact des bombes à sous-munitions qui entravent le développement et le relèvement du sud du Liban et empêchent l'exploitation agricole de vastes superficies de terres fertiles. Les ministres ont demandé à Israël d'assumer la responsabilité de la pause des mines terrestres et de l'emploi de bombes à sous-munitions dans le sud du Liban, de rembourser le coût du déminage et d'indemniser le Liban de toute perte ainsi occasionnée et de la remise en production des zones touchées dans le sud du pays.

56. Les ministres ont appuyé le droit inaliénable du Liban d'utiliser ses eaux conformément au droit international, en particulier pour répondre aux besoins économiques et sociaux de sa population dans les zones et villages libérés. Ils ont demandé à Israël de mettre fin à ses violations aériennes de la souveraineté libanaise et aux autres violations qui portent gravement atteinte à la sécurité, qui est un facteur critique pour promouvoir l'industrie du tourisme et l'économie. Ils ont souligné les préoccupations du Liban devant la poursuite de la détention de prisonniers et de détenus libanais par Israël et les risques de sécurité connexes susceptibles d'entraver les efforts de développement du Liban.

57. Les ministres ont vivement félicité le Pakistan de l'excellent travail et des efforts inlassables qu'il avait accomplis en tant que pays présidant le Groupe des 77 et la Chine.

58. Les ministres se sont félicités de l'élection d'Antigua-et-Barbuda à la présidence du Groupe des 77 et la Chine en 2008.

---